

SI de suivi des aides à la pierre



SPLS : suivi et programmation des logements sociaux

Présentation générale de l'outil



Direction régionale
de l'Environnement,
de l'Aménagement
et du Logement
CENTRE



Qu'est-ce que le portail SPLS, quels sont ses objectifs ?

Le portail **SPLS** (Suivi de la Production de Logements sociaux) est un **télé-service (portail internet)** permettant aux maîtres d'ouvrages de **déposer une demande d'aide à la pierre directement auprès des services responsables de la programmation.**

Les principaux objectifs du portail :

- **Disposer de l'information la plus complète sur la vie d'une opération** depuis sa conception jusqu'à la livraison,
- **Assurer un suivi des dossiers optimisé,**
- **Simplifier et uniformiser le partage des informations** entre acteurs locaux,
- **Enrichir et permettre une meilleure connaissance des besoins en financement.**
- **Constituer le socle de dématérialisation de l'instruction des dossiers de financement à horizon 2014-2015**

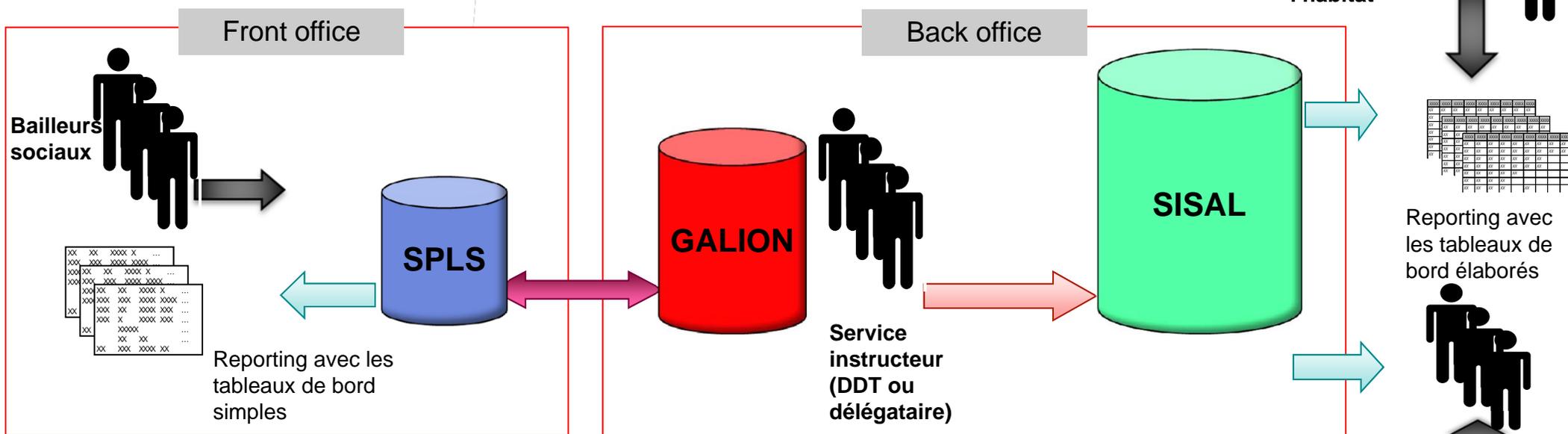


Direction régionale
de l'Environnement,
de l'Aménagement
et du Logement
CENTRE



Quelle est la place du portail SPLS au sein du dispositif général ?

- L'outil **SPLS (Suivi de la Production de Logements sociaux)** est un relais entre les bailleurs sociaux et les services instructeurs.
- Il se présente sous la forme d'un **portail web**.



Légende

	Fichier plat		Extraction / Reporting		Base de données Sisal
	Table sous format Excel		Échange avec l'outil d'instruction		Alimentation infocentre
					Action acteurs de l'habitat



Quels sont les acteurs du SPLS ? Que peuvent-ils faire ?

Rôles	Maître d'ouvrage	Gestionnaire (responsable programmation)	Instructeur
Acteurs	<ul style="list-style-type: none"> Organismes HLM, Communes, Associations agréées... 	<ul style="list-style-type: none"> DDT Délégués 	<ul style="list-style-type: none"> DDT Délégués de type 3
Outils	<ul style="list-style-type: none"> SPLS 	<ul style="list-style-type: none"> SPLS via GALION 	<ul style="list-style-type: none"> GALION
Habilitations	Profils		
+ Saisir et valider	<ul style="list-style-type: none"> Administrateur MO Gestionnaire Principal MO 	<ul style="list-style-type: none"> Administrateur Local État et Délégué Instructeur Responsable Chorus 	<ul style="list-style-type: none"> Cf profils Galion
Saisir	<ul style="list-style-type: none"> Gestionnaire Délégué MO 	<ul style="list-style-type: none"> Instructeur Etat ou délégué 	
Lire	<ul style="list-style-type: none"> Lecteur MO 	<ul style="list-style-type: none"> Lecteur État ou Délégué 	
Cas particulier		<ul style="list-style-type: none"> Instructeur avec MAD peut valider la programmation 	

Où se situe le SPLS dans le processus de production de logements sociaux ?

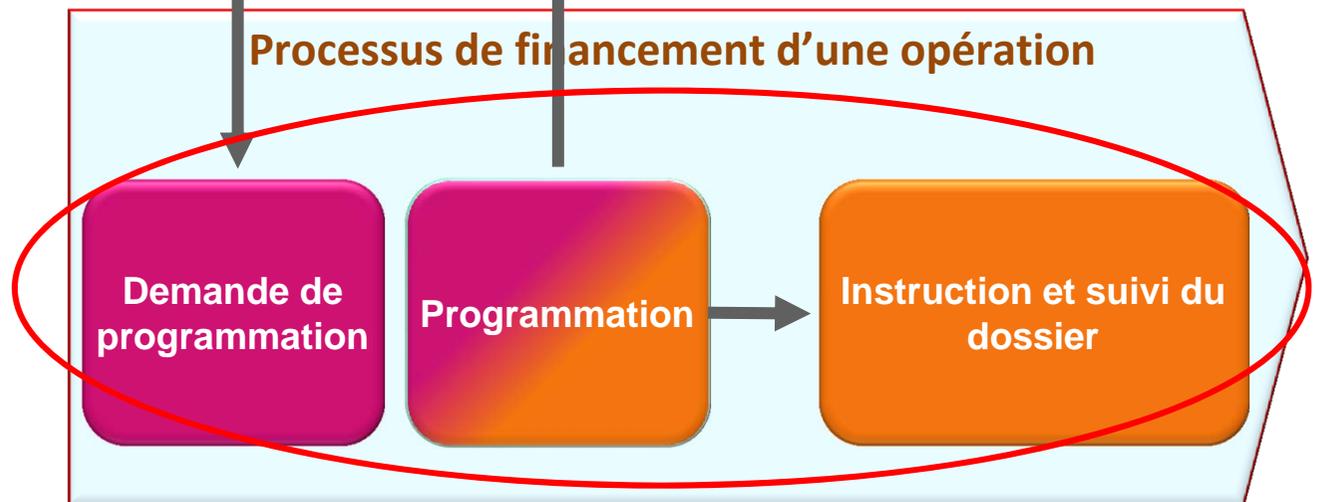
Processus de production des logements sociaux



Le Portail SPLS

permet de déposer une demande de financement et d'en effectuer le suivi jusqu'à sa clôture post programmation

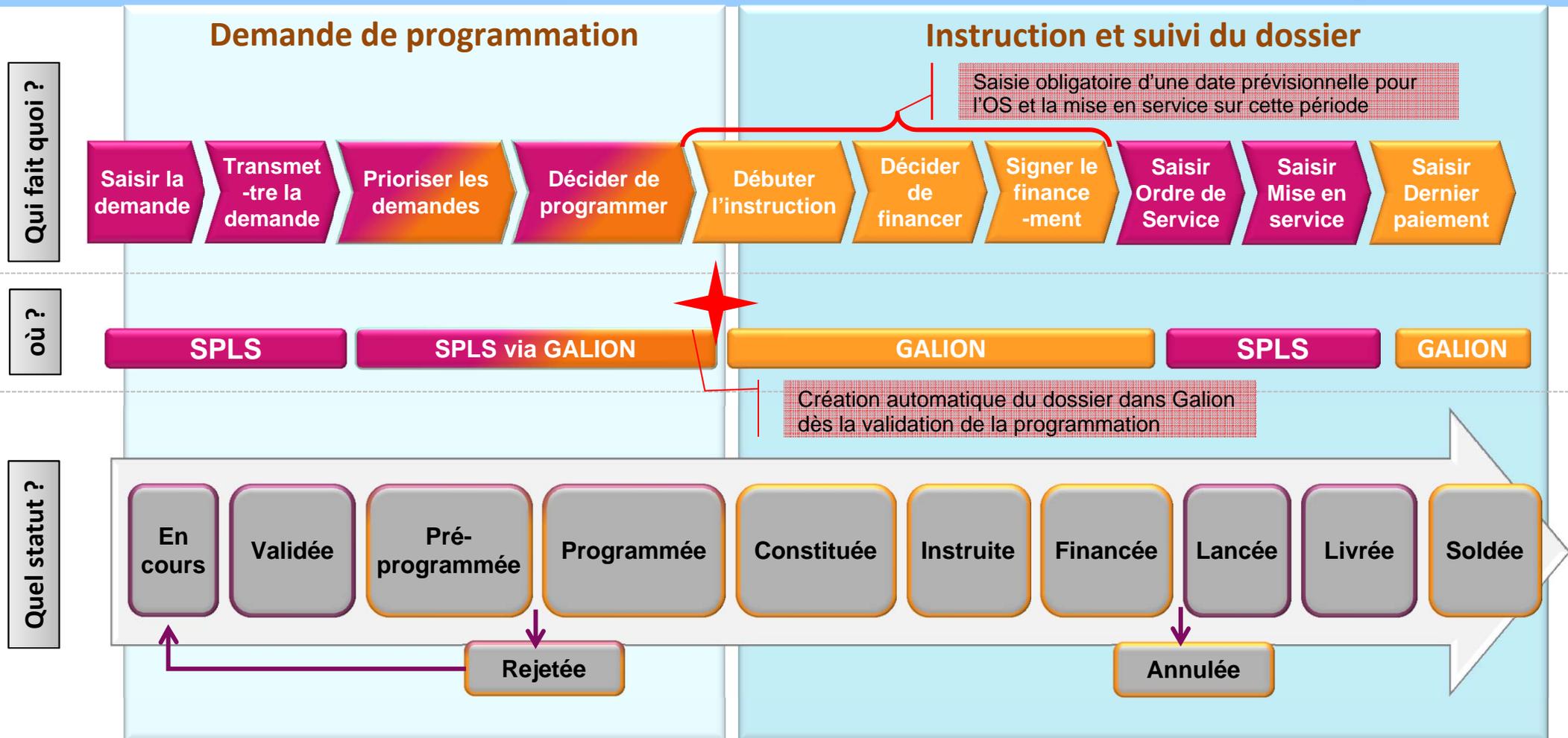
Processus de financement d'une opération



Direction régionale
de l'Environnement,
de l'Aménagement
et du Logement
CENTRE



Qui fait quoi, quels sont les statuts d'avancement ?



Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement - CENTRE



MO = Maître d'Ouvrage



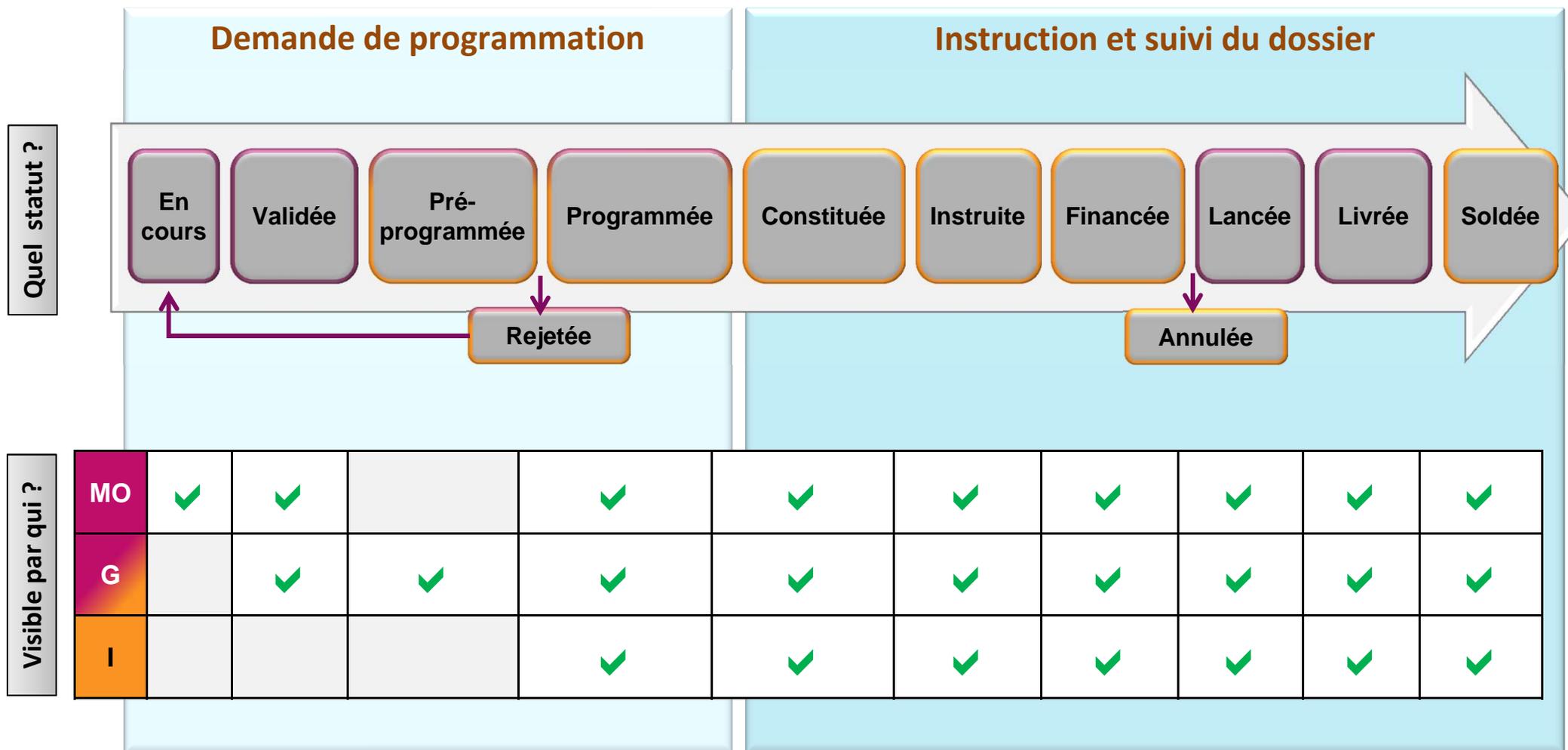
G = Gestionnaire (Responsable de programmation)



I = Instructeur

Service Bâtiment, Logement, Aménagement Durables - DREAL Centre

Qui a accès à quoi et à quel moment ?



Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement - CENTRE



MO = Maître d'Ouvrage



G = Gestionnaire (Responsable de programmation)



I = Instructeur

Service Bâtiment, Logement, Aménagement Durables - DREAL Centre

Quels sont les champs obligatoires ?

- ✓ Pour accéder au statut « En cours » et « Validée », vous devez renseigner a minima les champs suivants :

En cours

- Nom de l'opération
- Nature de l'opération
- Commune
- Maître d'ouvrage

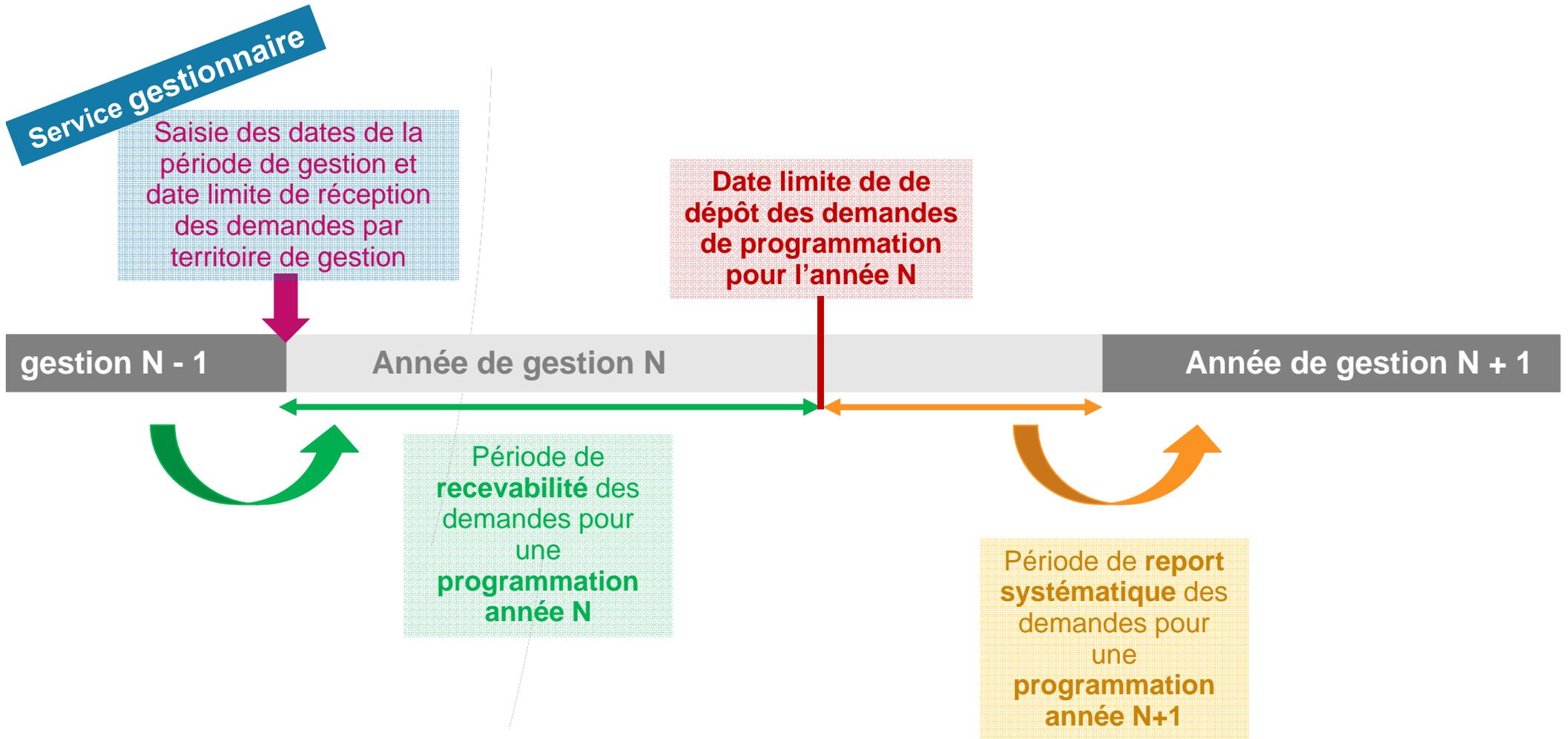
Validée

- Année de programmation souhaitée
- Adresse ligne 3
- Commune
- Bureau distributeur
- Produit
- Typologie des logements
- Consistance de l'opération

- ✓ Une demande peut être « modifiée », « annulée » ou « supprimée » par le MO tant qu'elle n'est pas passée au statut « pré-programmée »



Quand saisir une demande pour une prise en compte dans la programmation de l'année N ?



Direction régionale
de l'Environnement,
de l'Aménagement
et du Logement
CENTRE



Quels sont les grandes fonctionnalités ?

- ✓ **Pré-programmation et programmation** annuelle ou pluriannuelle des demandes
- ✓ **Notification et alertes** pour le suivi d'avancement
- ✓ **Sécurisation des accès et visualisation des demandes :**
 - ✓ Chaque Maître d'Ouvrage ne peut visualiser que ses demandes.
 - ✓ Chaque Gestionnaire ne visualise que les demandes de son territoire pour l'ensemble des Maître d'Ouvrage et ce de la validation au solde de la demande.
- ✓ **Consultation, visualisation et mise à jour des informations** tout au long du cycle de vie de la demande
- ✓ **Consultation de tableaux de bord** adaptés au périmètre de chaque acteur
- ✓ **Historisation des demandes et des paiements**
- ✓ **Interface outil de montage opérationnel maitre d'ouvrage**



Direction régionale
de l'Environnement,
de l'Aménagement
et du Logement
CENTRE



Quels sont les grandes fonctionnalités ?

Actions	Administrateur	Gestionnaire principal	Gestionnaire Délégué	Lecteur
Création des demandes de programmation	✓	✓	✓	
Modification des demandes de programmation (tant qu'elles ne sont pas programmées sur une année par le responsable de la programmation)	✓	✓	✓	
Validation des demandes de programmation	✓	✓		
Affichage des notifications d'avancement de l'instruction du dossier de financement (mail envoyé vers Bal du Bailleur)	✓	✓	✓	
Renseignements des données d'avancement sur les demandes de programmation	✓	✓	✓	
Consultation des autres demandes en cours et validées	✓	✓	✓	✓
Édition des tableaux de bord	✓	✓	✓	
<i>Exemples</i>	<i>direction développement du patrimoine (ex : siège M.O.)</i>	<i>responsable montage de projet (ex : filiale M.O. différente du département du siège)</i>	<i>Instructeur "montage de projet"</i>	<i>directeur - président du M.O. ou direction financière</i>

Des règles du jeu locales à définir

- ✓ Un accès SPLS pour tous les Maîtres d'Ouvrage (communes, associations agréées ?)
- ✓ Une date limite pour la saisie des demandes pour chaque territoire ?
- ✓ L'intégration de SPLS dans les processus de programmation existants ?
- ✓ Qui fait quoi si un dossier arrive directement au service instructeur ?
- ✓ ...



Direction régionale
de l'Environnement,
de l'Aménagement
et du Logement
CENTRE

